



AMAP *lune étoile* de DRAGUIGNAN
 CONTRAT D'ENGAGEMENT
 SOLIDAIRE POUR LA LIVRAISON
 DE LÉGUMES D'HIVER

Anaïs Robart et Jean Daniel PEBRE : Tél. : 06 77 94 17 49,
jdpebre@free.fr

Producteurs AB à Ampus, sur la route de Verignon s'engagent à livrer
10 paniers de légumes (valeur 16 €) pouvant être composés de :
 ail, betteraves, blettes, carottes, choux (fleurs, brocoli, romanescos, lisses,
 frisés...), courges, potimarrons, échalotes, épinards, fenouil, navet, oignons,
 poireaux, pommes de terre, radis, rutabagas, salades (dont mâches)

Les distributions se feront selon le calendrier fixé ci-après,
5 nov, 19 nov, 3 dec, 17 dec, 14 janvier 2019, 28 janv, 11 fevr, 25 fevr,
11 mars et 25 mars 2019. Pas de distribution entre Noël et jour de l'an
 avec :

M.....
 Mail.....
 Tél. :.....

Lequel s'engage à être membre adhérent de l'AMAPLE et à respecter la
 charte et le règlement intérieur, c'est-à-dire, entre autre à supporter les
 risques dus aux aléas climatiques et ne pas réclamer un panier oublié.
 Le présent contrat prend effet à compter du **05 novembre 2018** pour dix
 livraisons. Il s'achèvera le 25 mars 2019.

Le signataire règle à l'avance la somme globale de **160 euros**
 En :

- 1 chèque de 160 euros
- 2 chèques de 80 euros

Les chèques à l'ordre de **JD PEBRE** seront encaissés le 15 de chaque mois,
 à partir de la signature du contrat.

Le producteur

Le consommateur



AMAP *lune étoile* de DRAGUIGNAN
 CONTRAT D'ENGAGEMENT
 SOLIDAIRE POUR LA LIVRAISON
 DE LÉGUMES D'HIVER

Anaïs Robart et Jean Daniel PEBRE : Tél. : 06 77 94 17 49,
jdpebre@free.fr

Producteurs AB à Ampus, sur la route de Verignon s'engagent à livrer
10 paniers de légumes (valeur 16 €) pouvant être composés de :
 ail, betteraves, blettes, carottes, choux (fleurs, brocoli, romanescos, lisses,
 frisés...), courges, potimarrons, échalotes, épinards, fenouil, navet, oignons,
 poireaux, pommes de terre, radis, rutabagas, salades (dont mâches)

Les distributions se feront selon le calendrier fixé ci-après,
5 nov, 19 nov, 3 dec, 17 dec, 14 janvier 2019, 28 janv, 11 fevr, 25 fevr,
11 mars et 25 mars 2019. Pas de distribution entre Noël et jour de l'an
 avec :

M.....
 Mail.....
 Tél. :.....

Lequel s'engage à être membre adhérent de l'AMAPLE et à respecter la
 charte et le règlement intérieur, c'est-à-dire, entre autre à supporter les
 risques dus aux aléas climatiques et ne pas réclamer un panier oublié.
 Le présent contrat prend effet à compter du **05 novembre 2018** pour dix
 livraisons. Il s'achèvera le 25 mars 2019.

Le signataire règle à l'avance la somme globale de **160 euros**
 En :

- 1 chèque de 160 euros
- 2 chèques de 80 euros

Les chèques à l'ordre de **JD PEBRE** seront encaissés le 15 de chaque mois,
 à partir de la signature du contrat.

Le producteur

Le consommateur